

*truands* de Caluire, comme les qualifie l'avocat de Challe-mel-Lacour, et ne leur est rendue que le 27 mars 1871, par ordre du ministre de la guerre.

Tels sont les douloureux événements qui se sont accomplis dans la maison des Frères de Caluire, de ces Frères si dévoués pour les enfants du peuple d'où ils sortent eux-mêmes, qui s'étaient offerts eux-mêmes à soigner nos blessés, à suivre nos soldats sur les champs de bataille, pendant que les *républicains* se cachaient pour ne pas affronter le feu... et jouir des gras traitements qu'ils s'étaient adjugés dans la *curée de l'empire*.

Et pendant cette douloureuse époque où toutes les lois étaient violées à plaisir, où pour la satisfaction de leurs haines et de leurs passions, les hommes du pouvoir blessaient toutes les consciences, insultaient ce qu'il y avait de plus respectable, amentaient toutes les convoitises des affamés contre la religion et la propriété, que faisaient les Frères des autres villes?

Pour le dire, j'emprunte la plume de M. le duc de Noailles chargé de faire, le 8 août 1872, le rapport des prix de vertu distribués chaque année par l'Institut de France.

« Dès le 15 août, les Frères s'étaient mis à la disposition du ministre de la guerre pour prodiguer partout leurs soins aux malades et aux blessés, le ministre usa de leur bonne volonté, mais d'eux-mêmes ils se mirent à l'œuvre. Ils établirent à leur compte une grande ambulance, rue Oudinot, ils fournirent un personnel dévoué aux ambulances organisées par la grande Société de secours dans les gares des chemins de fer, pour l'arrivée des convois des blessés et ils y établirent un service de même nature pour un grand nombre d'ambulances particulières.

« Les Frères acceptèrent avec enthousiasme. Ils fournirent *cinq à six cents* des leurs qui furent constamment et